

Formations sanitaires et sociales –2018  
Région Auvergne-Rhône-Alpes  
**PRISE EN CHARGE DU COÛT PÉDAGOGIQUE**  
Formations d'aide-soignant et d'ambulancier  
Territoire auvergnat

Déposer mon dossier

### 1. Je m'inscris sur le site (sauf si j'ai déjà un compte)

NOUVEL UTILISATEUR ? Inscrivez vous !

Je choisis mon Identifiant et mon mot de passe ;

Détail Fiche Tiers

Je complète l'onglet

Identification

Il est inutile de renseigner la partie « RIB ».

**Attention : il ne faut pas utiliser l'onglet DOCUMENT ; il est inutile à votre demande.**

Ensuite je clique sur



Dans les 2 minutes qui suivent un e-mail est envoyé pour la validation de création de mon compte

Si c'est un renouvellement de demande je vérifie les informations saisies

après avoir cliqué sur



### 2. Je crée mon dossier de demande de prise en charge.

Je clique sur



➤ sur « Prise en charge formations sanitaires 2018 » et sur

Déposer un Dossier

Je choisis « partielle » ou « complète » selon le type de formation que je vais suivre.

➤ je choisis mon école

➤ je clique sur



afin d'enregistrer mon dossier.

**Il est conseillé d'enregistrer régulièrement les informations saisies.**

➤ je saisis les informations demandées dans l'onglet « description » et « détails du demandeur » si mon statut ou la durée de la formation le nécessite.

➤ je vais au 3<sup>ème</sup> onglet « pièce justificative et confirmation ». Selon ma situation, une ou plusieurs pièces me sont demandées. Je dois les numériser et les télécharger directement sur le site. Si je ne possède pas de scanner, j'utilise celui de l'école, spécialement prévu à cet effet.

➤ pour télécharger mes pièces, je clique sur « parcourir », je vais rechercher ma pièce, je la sélectionne puis je clique sur « ouvrir »,

➤ je clique sur



Suite au dos

Formations sanitaires et sociales –2018  
Région Auvergne-Rhône-Alpes  
**PRISE EN CHARGE DU COÛT PÉDAGOGIQUE**  
Formations d'aide-soignant et d'ambulancier  
Territoire auvergnat

- je fais de même si d'autres documents me sont demandés.
- je vérifie les informations saisies, puis je coche la case « Je certifie que les informations portées sont exactes ».
- si je pense ne plus avoir de modifications à effectuer sur mon dossier, je clique sur  pour valider ma demande.

### Et ensuite ?

Votre dossier va être instruit par le service « Orientation et accompagnement des usagers » du Conseil régional. Les informations et les pièces que comporte votre dossier vont être vérifiées. Si les instructeurs l'estiment nécessaire, des éléments supplémentaires peuvent vous être demandés par mail. Surveillez donc régulièrement votre boîte !

Parallèlement, votre école doit confirmer votre présence en formation.

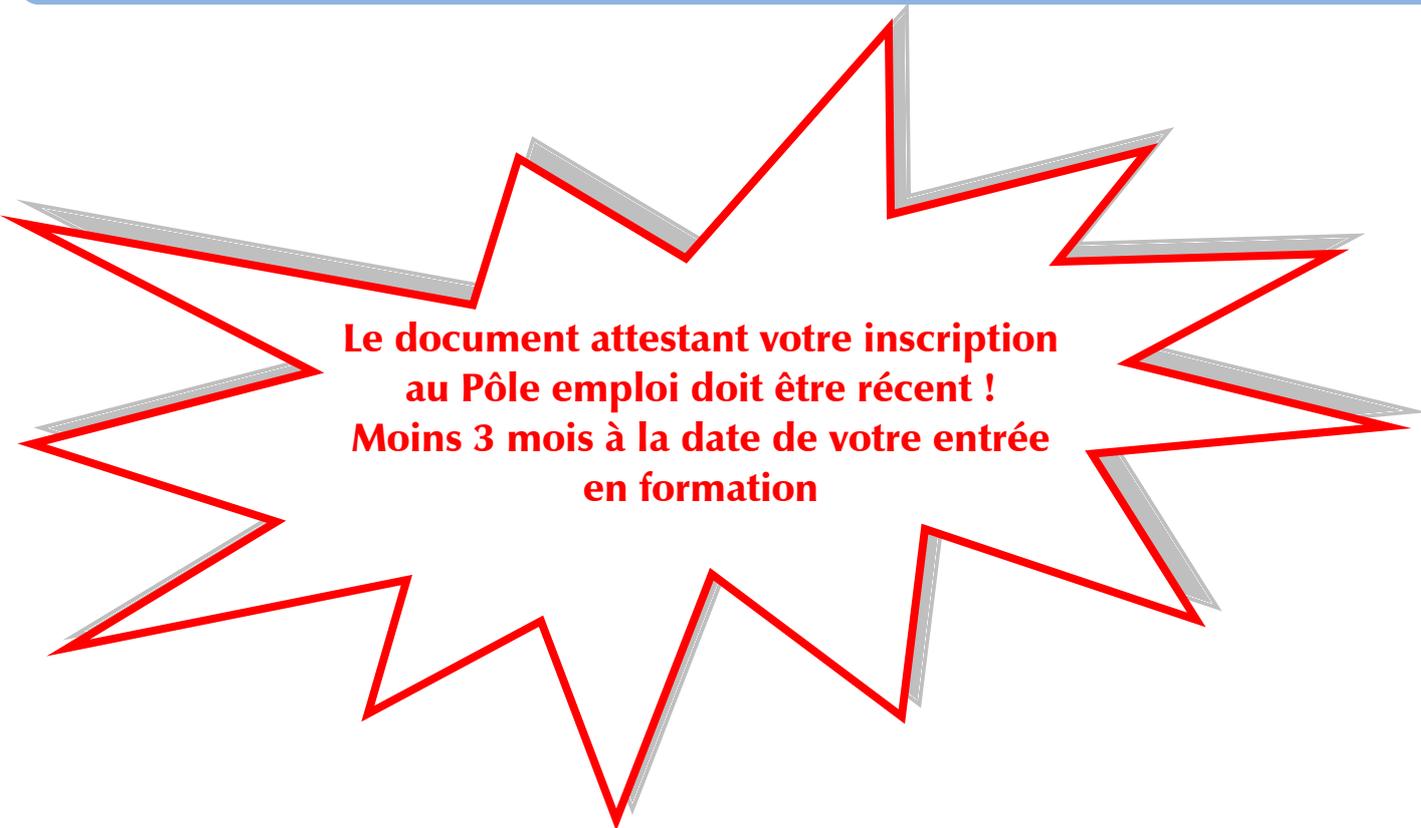
Si votre dossier est complet et validé par l'école, à l'issue de l'instruction, vous recevez un courrier (remis par votre école) qui vous informe de la réponse faite à votre demande.

Si vous bénéficiez du financement, vous n'aurez pas d'argent à avancer ; votre école recevra directement le paiement de votre formation.

### On reste en contact !

Par téléphone : 04.73.31.93.59

Par email : [virginie.bresson@auvergnerhonealpes.fr](mailto:virginie.bresson@auvergnerhonealpes.fr)



**Le document attestant votre inscription  
au Pôle emploi doit être récent !  
Moins 3 mois à la date de votre entrée  
en formation**